



Garantie expresse limitée

Tous les produits MARS sont conçus pour assurer une température confortable dans votre logis de manière durable et fiable. Notre confiance dans la conception, la qualité des composants et la construction de notre matériel est telle que nous offrons la solide garantie décrite dans ce document.

Pour être admissible au terme complet de cette garantie express limitée, enregistrez votre achat en ligne sur www.marsdelivers.com dès que possible. L'inscription doit se faire dans les 90 jours suivant l'achat pour être admissible à la durée complète de la couverture.

Veillez à lire votre manuel de l'utilisateur et à vous renseigner auprès de l'installateur sur les procédures d'entretien régulières, qui favoriseront le fonctionnement optimal de votre appareil.

GARANTIE EXPRESSE LIMITÉE D'UN (1) AN SUR LES PIÈCES ET LA MAIN D'ŒUVRE

MARS garantit toutes les pièces constituant le conditionneur d'air portable contre tout défaut de matériau ou de main d'œuvre dans des conditions d'usage et d'entretien normales pour une durée d'un (1) an à compter de la date d'achat par le consommateur original. Cette garantie expresse limitée s'applique uniquement lorsque le conditionneur d'air portable est installé et utilisé conformément aux instructions d'installation et d'utilisation stipulées par MARS et ceci dans des conditions d'utilisation normales.

GARANTIE LIMITÉE DE CINQ (5) ANS SUR LE CIRCUIT HERMÉTIQUE

Le circuit hermétique (se composant du compresseur, de l'évaporateur, du condenseur et de la tubulure qui les relie entre eux) seul est garanti libre de tout défaut de matériau ou de main d'œuvre dans des conditions d'usage et d'entretien normales pendant quatre années supplémentaires, pour une période totale de cinq (5) ans à compter de la date d'achat par le consommateur original. Cette garantie de cinq ans est en vigueur uniquement lorsque l'appareil est installé et utilisé conformément aux instructions d'installation et d'utilisation stipulées par MARS et ceci dans des conditions d'utilisation normales.

EXCEPTIONS

La garantie expresse limitée ne couvre pas les prestations d'entretien normales. MARS recommande des inspections/l'entretien réguliers au moins une fois par saison, en veillant à garder la preuve que ceux-ci ont été effectués. En outre, les frais de main d'œuvre (à l'exception de ceux décrit au paragraphe 1 ci-dessus), les frais de diagnostic, les frais de transport des pièces de rechange, le remplacement du fluide frigorigène ou des filtres, et tout autre appel de service/réparations ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Celle-ci ne couvre pas non plus toute portion ou composant du système non fourni par MARS, quelle que soit la cause de la défaillance de cette portion ou ce composant du système.

CONDITIONS DE COUVERTURE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

- L'appareil doit être utilisé conformément au mode d'emploi MARS inclus avec l'appareil et il ne doit pas avoir fait l'objet d'un accident, d'altération, de réparation inappropriée, de négligence, d'un usage inapproprié ou avoir subi une catastrophe naturelle (inondations, par exemple)
- L'installation a été effectuée conformément aux instructions d'installation de MARS.
- Les numéros de série et/ou la plaque signalétique n'ont pas été altérés ni retirés
- L'appareil n'est pas utilisé dans un environnement corrosif
- La performance ne peut pas être entravée par l'utilisation d'un produit quelconque non agréé par MARS, ou par un ajustement ou une adaptation quelconque des composants
- Les dommages ne sont pas le résultat de conditions de câblage ou de tension inadéquates, de l'utilisation lors de conditions de baisse de tension du secteur ou d'interruptions de l'alimentation
- La circulation d'air autour de toute partie de l'appareil n'est pas restreinte
- L'appareil n'est pas utilisé à des fins commerciales, dans des conditions commerciales ou de location ou à toute autre fin qu'un usage résidentiel

DURÉE DE LA GARANTIE ET ENREGISTREMENT

La garantie commence à la date d'achat par le consommateur original. Le consommateur doit s'inscrire à www.marsdelivers.com dans les 90 jours de l'achat. Le consommateur doit conserver une facture de vente reçue comme preuve de la période de garantie. Sans cette preuve, la garantie expresse commence à la date d'expédition de l'usine.

RECOURS PRÉVUS PAR LA GARANTIE EXPRESSE LIMITÉE

Le seul recours dans le cadre de la garantie expresse limitée consiste au remplacement de la pièce défectueuse. Si des pièces de rechange sont requises au cours de la période de garantie, seules des pièces MARS seront utilisées; toute garantie relative à la ou aux pièces de rechange n'affectera en aucun cas la garantie d'origine applicable de l'appareil. À l'exception de la première année, les frais de main d'œuvre requis pour le diagnostic et le remplacement de la pièce défectueuse ne sont pas couverts par cette garantie expresse limitée. Si, pour une raison quelconque, la pièce/le produit de rechange n'est plus disponible au cours de la période de garantie, MARS aura le droit de permettre l'octroi d'un crédit d'un montant égal au prix au détail conseillé actuel de la pièce/du produit au lieu d'en assurer la réparation ou le remplacement.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

1. Il n'existe aucune autre garantie implicite ou explicite. MARS ne fait aucune garantie quant à la qualité marchande du produit. Nous ne garantissons pas que l'appareil soit adapté à un quelconque usage particulier ou qu'il peut être utilisé dans des bâtiments ou pièces d'une taille ou dans un état particulier, sauf tel que spécifiquement précisé dans ce document. Il n'existe aucune autre garantie, explicite ou implicite, qui aille au-delà de la description fournie dans ce document.

2. Toutes les garanties de droit sont limitées dans leur durée aux modalités de la garantie d'un an sur les pièces. Votre seul recours dans le cadre de la garantie consiste au remplacement des pièces défectueuses. **Nous ne serons en aucun cas tenus responsables de dommages accessoires ou indirects provoqués par un quelconque défaut de cet appareil.**

3. Vous bénéficiez, dans le cadre de cette garantie, de droits juridiques spécifiques et vous pouvez également disposer d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines provinces ne permettent pas la limitation de la garantie ou de sa durée implicite ou encore ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, et les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

4. Aucune garantie ne couvre les appareils vendus en dehors de la partie continentale des États-Unis ou du Canada. Votre distributeur ou revendeur définitif peut toutefois vous fournir une garantie sur les appareils vendus en dehors de ces territoires.

5. MARS ne sera pas tenue responsable des dommages résultant de retards dans la fourniture de prestations dans le cadre de la garantie dus à des événements échappant à notre contrôle, notamment accidents, altérations, usage abusif, conflits entre pays, restrictions gouvernementales, grèves, incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles.

POUR SE PROCURER DES PRESTATIONS OU PIÈCES DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

Si vous souhaitez faire une réclamation dans le cadre de la garantie, veuillez contacter notre prestataire de service pour l'Amérique du Nord au 1-866-557-1865. Veuillez avoir le numéro de modèle, le numéro de série et la date d'achat à portée de main lors de votre appel. Ne retournez pas l'appareil au magasin où il a été acheté.

Les responsabilités de l'utilisateur sont détaillées dans le manuel de l'utilisateur – Veuillez les lire attentivement.

Visitez www.marsdelivers.com
Pour enregistrer votre nouveau produit



GARDEZ CES INFORMATIONS POUR DOCUMENTER VOTRE ACHAT.

CONDITIONNEUR D'AIR PORTABLE

Numéro de modèle

Magasin d'achat

Numéro de série

Lieu du magasin

Date d'achat

Date de l'installation

Veillez à conserver votre facture comme preuve de la période de garantie